



Calcul de succession et terrain en avance d'hoirie

Par **YannL**, le **21/07/2021** à **15:00**

Bonjour,

Je recherche à trouver le bon exemple de calcul pour la succession qui va advenir.

J'ai reçu un terrain en avance d'hoirie évalué aujourd'hui à 400 000 euro en donation simple, j'ai construit ma maison dessus nous sommes 5 frères mes parents ont un patrimoine propre de 800 000 euros, lors du premier décès comment cela va t'il se passer ?

Mes parents ont tous deux fait un testament en me léguant leur quotité disponible sur leur succession.

Pour le calcul lors du premier décès je suis partis sur :

Actif de la succession d'un parent :

$(800000/2) + (400000/2) = 600000$

Réserve : $600000 \times 3/4 = 450000$, soit 90000 par enfant

Quotité disponible $600000 \times 1.4 = 150000$

Ma part : $90000 + 150000 = 240000$

J'aurais déjà reçu 200 000 euros ; donc je ne dois rien, mais j'aurais en plus du legs la somme de 40000 euros prise sur l'existant de la succession

Mes frères percevront chacun 90 000 chacun. Est-ce juste comme calcul ?

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **21/07/2021 à 15:05**

Bonjour

Avec la quotité disponible, vous auriez droit à 40% (15+25) de la succession, rapport inclus, soit 240.000€ effectivement.

Par **YannL**, le **21/07/2021 à 15:17**

Bonjour, je vous remercie.

Donc la base de mon calcul vous paraît juste ? Bien entendu évalué au jour de la succession.

La où j'ai peur de me tromper est que je prend la valeur du patrimoine qui sera en "argent" et mon terrain mais sur lequel j'habiterais toujours et donc en valeur expertisé.

Et je me pose la question de savoir si je devrais oui ou non de l'argent à mes frères et si oui pouvoir évaluer cela car sinon je serais obligé de vendre ma maison, donc j'aimerais être préparé à ce qui va m'arriver...

Merci

Par **Visiteur**, le **21/07/2021 à 17:44**

Vous craignez une action judiciaire de vos collatéraux ?

Sinon, pas de problème tant que les liquidités sont à un niveau suffisant.

Mais savez vous quelle option successorale retiendra le survivant de vos parents ?

Par **YannL**, le **22/07/2021 à 10:14**

Bonjour merci de votre réponse,

Je pense me tromper dans mon calcul car le patrimoine de mes parents sera en "argent" alors que la valeur de mon terrain est non vendu et est un bien sur lequel j'habite et ou je ne possède donc pas cette valeur en "argent".

donc réserve : $600000 \times \frac{3}{4} = 450000$, soit 90000 par enfant

Ce calcul est bon mais les 450 000 dépasse les 400 000 du patrimoine, donc je pense effectivement que je devrais déjà de l'argent à ce moment là.

Pour la peur d'une action judiciaire je ne sais pas mais malheureusement j'ai de très gros problème avec certains de mes frères depuis des années, et mis à part ma maison et mon terrain je n'ai pas d'avance de liquidité...

Pour l'option successorale du "survivant" vu que mes deux parents ont tous deux fait un testament en me leguant la quotité disponible il me semblait que cela enlevait l'option de choix successorale ?

Merci à vous

Par **Visiteur**, le **22/07/2021 à 13:17**

Vous évoquiez un patrimoine propre de 800.000 € et maintenant vous dites ""les 450 000 dépasse les 400 000 du patrimoine" !?

Par **YannL**, le **22/07/2021 à 14:38**

Bonjour,

Je ne sais pas si je m'exprime correctement, mais oui le patrimoine est de 800 000 pour le terrain et la maison de mes parents et vient en supplément mon terrain donné en avance d'hoirie estimé aujourd'hui à 400 000 euro soit en tout lors du premier décès 1 200 000 qui rentre en succession,

donc c'est pour cela que je ne sais pas quel est le calcul qu'il faut faire et ce que je devrais par la suite...

Par **Visiteur**, le **22/07/2021 à 15:21**

Qu'est ce que ce legs de 40.000 € "prise sur l'existant de la succession".